

Arnex Info n°3

SEPTEMBRE 2024

Bulletin d'informations officiel de la Commune d'Arnex-sur-Orbe



Administration communale
Rue de la Gare 8 - 1321 Arnex-sur-Orbe
024 441 51 37 - www.arnex-sur-orbe.ch

Grefte, secrétariat communal

greffe@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37

Bourse communale, service des finances :

bourse@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37

Contrôle des habitants, police des étrangers :

habitants@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00 – Jeudi de 9h00 à 11h00

Location des salles communales

location@arnex-sur-orbe.ch

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) Lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le lundi 7 octobre 2024)
b) Communications de la Municipalité
5. Préavis 16/2024 "Location des locaux destinés à l'administration communale"
6. Divers

Les préavis municipaux seront publiés sur le site internet communal d'ici lundi 30 septembre et les préavis municipaux ainsi que les rapports des commissions seront à disposition des conseillers dès le samedi 5 octobre, au sous-sol du collège.

La secrétaire – Amandine Gonçalves (079 543 63 08)



Avis municipal

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LOI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER (LPrPNP)

Au 1^{er} juillet 2024, le Canton de Vaud a adopté le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

De ce fait, la protection du patrimoine est renforcée et va au-delà de ce qui était usuellement protégé par les règlements communaux.

Dorénavant, les arbres fruitiers, les cordons boisés et les haies sont protégés. Tous les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm mesurés à 1 m du sol, qu'ils figurent ou non dans un plan de classement du patrimoine arboré sont concernés. Leur abattage nécessite une autorisation municipale ainsi que des plantations compensatoires.

Toutes les informations utiles sont téléchargeables sur le site internet communal www.arnex-sur-orbe.ch, rubrique « Administration - Règlements communaux et formulaires - Abattage des arbres »



Avis municipal

RAPPEL À LA POPULATION DE L'HORAIRE DE RAMASSAGE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

La Municipalité rappelle aux habitants-tes que les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés UNIQUEMENT les mercredis matins avant 9h00 aux endroits prévus à cet effet.

Entretien, plantation des arbres et haies sur les fonds riverains d'une route cantonale et communale

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPNMS ; BLV 450.11) et son règlement d'application (RLPNMS ; BLV 450.11.1), du Code rural et foncier (CRF ; BLV 211.41), du règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou ; 725.01.1).

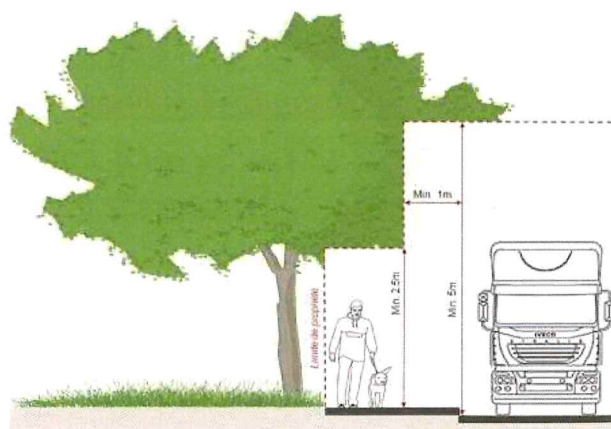
Selon le RLRou et le CRF les hauteurs des surfaces ligneuses ne doivent pas excéder :

- 60 cm de haut lorsque la visibilité doit être maintenue,
- 2 m de haut dans les autres cas.

Les haies ne doivent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale et communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées :

- au bord des chaussées la distance de 5 m de hauteur et 1m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.5 m de hauteur et à la limite de propriété.



Arnex Info n°3 – Septembre 2024

Subvention cantonale – remplacement haies

La Municipalité rappelle aux habitant.e.s que dans le cadre de son plan d'action biodiversité 2019 -2030 le canton de Vaud propose une subvention pour les privés qui souhaitent remplacer leurs haies de lauriers (Prunus laurocerasus). La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à CHF 60.- par mètre linéaire.

Toutes les informations utiles sont téléchargeables sur le site internet de l'état de Vaud www.vd.ch.



Agence postale à Arnex-sur-Orbe
&

Boulangerie – Epicerie Court

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

6h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Samedi de 7h00 à 12h15



CONCOURS

Quel slogan pour le PECC d'Arnex ?

Le processus d'élaboration du Plan Energie et Climat Communal (PECC) est sur le point d'aboutir. Le rapport de synthèse fournira un état des lieux et des mesures concrètes pour la commune en lien avec les enjeux de consommation d'énergie, d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de la biodiversité pour les trois prochaines années.

La Municipalité vous invite à participer à la touche finale du rapport en proposant des **idées de slogan** qui expriment en quelques mots l'intention propre de la commune dans cette démarche.

D'autres communes ont déjà fait l'exercice : « Vufflens-la-Vie ! », « Bavois s'engage sur la bonne voie ! », « Cossonay, qualité de vie », « Nyon s'engage pour le climat », « Lausanne, 0 % carbone, 100 % solidaire »... et Arnex ?

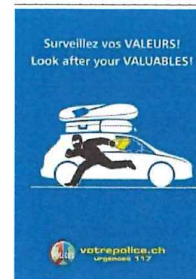
En jeu : un bon d'achat à l'épicerie Court d'une valeur de Fr. 50.-

Toute proposition peut être adressée au greffe municipal jusqu'au **7 octobre 2024**

Plus d'information sur le site internet communal : www.arnex-sur-orbe.ch – rubrique « PECC ».



Police de proximité - Vols



La Police rappelle à la population de faire preuve de vigilance. En effet, de nouveaux vols avec effraction ont eu lieu dans le village et en particulier dans les voitures.

Afin d'éviter tout désagrément en lien avec cette problématique, nous vous prions de ne laisser aucun objet susceptible d'attirer le regard dans l'habitacle et de bien vérifier que les portes et fenêtres soient verrouillées, tant pour les véhicules que les habitations.

Tout comportement suspect doit être signalé au 117. Nous vous remercions de votre collaboration.

Escroqueries au préjudice des aînés

Information urgente et conseils de préventions

Depuis plusieurs semaines, les aînés sont la principale cible d'escrocs, lesquels se font passer soit pour des policiers, soit pour des banquiers.

Après avoir agi par téléphone, ils se présentent désormais directement au domicile des aînés. Jouant sur l'effet de surprise et sur la peur de leurs victimes, les escrocs prétextent un problème avec leur carte bancaire, ainsi que des retraits frauduleux sur leurs comptes.

La police désire sensibiliser les aînés et leur entourage face à ce nouveau type d'arnaque très présent et lourd de conséquences, puisqu'à chaque escroquerie, plusieurs milliers de francs sont perdus par les victimes.

Plus d'information sur le site internet communal : www.arnex-sur-orbe.ch – rubrique « actualités – pilier public »

Manifestations sur le territoire communal

Nous vous rappelons que toute manifestation nécessitant une autorisation pour la vente d'alcool, ou de plus de 80 personnes, ou qui pourrait d'une manière ou d'une autre créer des nuisances pour le voisinage, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation via le portail POCAMA de l'État de Vaud. Celle-ci est accessible à partir du lien suivant : <https://www.vd.ch/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation>.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet communal : www.arnex-sur-orbe.ch rubrique « Administration – organiser une manifestation »

Le Calendrier de l'Avent d'Arnex



Chers habitantes et habitants,

Il est temps de penser à nos traditionnelles décorations de fenêtres. Pour participer et vous inscrire, nous vous donnons rendez-vous, devant l'église, pour un apéro-inscription

le samedi 2 novembre de 10h30 à 12h

Pour les nouveaux participants, le concept des fenêtres consiste à décorer une porte, une fenêtre ou autre pour la date choisie jusqu'à fin décembre. Le jour J peut être agrémenté d'un petit apéro si vous en avez envie.

Nous comptons sur vous et à bientôt



Célia Roch 076.506.76.82

Amélie Bovet 078.734.28.66

Carole Monnier 079.315.50.91

Arnex Info n°3 – Septembre 2024

Informations de la Municipalité

Jeunes citoyens, nouveaux habitants

En juin dernier la Municipalité a organisé la traditionnelle rencontre des nouveaux habitants du village ainsi que des jeunes citoyens atteignant leur majorité en 2024. Cette rencontre s'est déroulée en compagnie des représentants des sociétés du village. La Municipalité tient à remercier tous les participants de cette sympathique soirée.

Fête nationale - remerciements

La Municipalité remercie chaleureusement la société de l'Abbaye pour l'organisation de la manifestation du 1^{er} août 2024 ainsi que la société de Jeunesse pour le feu.



Police des constructions

Une nouvelle page dédiée à la police des constructions a été créée sur notre site internet communal.

Celle-ci est accessible à l'adresse suivante : www.arnex-sur-orbe.ch – rubrique « Administration – police des constructions »

Modification des horaires d'ouverture du bureau communal



Dès le **1^{er} octobre 2024**, le bureau communal sera ouvert aux horaires suivants :

Le secrétariat communal sera ouvert le **mardi** de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37

Le contrôle des habitants sera ouvert le **mardi** de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00 – le **jeudi** de 9h00 à 11h00

La bourse communale sera ouverte le **mardi** de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37



Agenda des manifestations

www.arnex-sur-orbe.ch – rubrique « actualités – agenda des manifestations »

Mardi 8 octobre 2024
Conseil Général – En Bulande

Dimanche 27 octobre 2024
Repas de soutien, organisé par le Chœur Mixte – Grande salle

Dimanche 17 novembre 2024
Repas – Concert organisé par la Fanfare l'Alégresse – Grande salle

Jeudi 12 décembre 2024
Conseil général à 20h00 – En Bulande

Samedi 14 décembre 2024
Vente de sapins, organisée par la Municipalité – Place de la Grande salle

Mardi 31 décembre 2024
Nouvel-an, organisé par la Jeunesse d'Arnex – Grande salle

Dimanche 23 février 2025
Repas de soutien, organisé par la Chorale des Côteaux de l'Orbe – Grande salle

Samedi 29 mars 2025
Soirée annuelle, organisée par la Chorale des Côteaux de l'Orbe – Grande salle

Samedi 5 avril 2025
Concert annuel, organisé par le Chœur Mixte – Grande salle

Samedi 3 mai 2025
Bal, organisé par la société de Jeunesse – En Bulande